

Syndicat de communes de l'école des Prés-de- Cortébert

**REGLEMENT CONCERNANT LE
FINANCEMENT SPECIAL RELATIF A LA
PERENNITE DE L'ECOLE**

But	<p>Article premier</p> <p>Suite à l'entrée en vigueur de la réforme du financement de l'école obligatoire, les coûts pour les communes ont fortement augmenté. Le financement spécial a pour but la constitution et la gestion d'un fonds nécessaire pour baisser les coûts à la charge des communes membres et ainsi à assurer la pérennité de l'école des Prés-de-Cortébert.</p>
Alimentation de la provision	<p>Article 2</p> <p>Le financement spécial sera alimenté par les dons reçus par des tiers en faveur de l'école.</p>
Prélèvement sur le fonds	<p>Article 3</p> <p>¹ Les prélèvements du financement spécial seront uniquement affectés à la réduction des coûts de l'école des Prés-de-Cortébert.</p> <p>² La commission d'école décide des prélèvements à opérer sur le financement spécial.</p>
Intérêts	<p>Article 4</p> <p>Aucun intérêt ne sera versé au financement spécial inscrit au bilan.</p>
Entrée en vigueur	<p>Article 5</p> <p>Le présent règlement entre en vigueur après son acceptation par l'assemblée des délégués.</p>

Ainsi arrêté par la commission d'école lors de sa séance du 12 mars 2013.

Au nom de la commission de l'école
des Prés-de-Cortébert

Le Président :

La Secrétaire :



M. Tschan



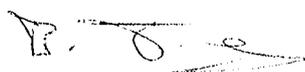
C. Oppliger

Ainsi délibéré et arrêté par l'assemblée de délégués lors de sa séance du 24 avril 2013

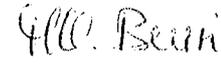
Au nom de l'assemblée de des délégués

Le Président :

La Secrétaire :



B. Tschanz



M.-Cl. Burri

Certificat de dépôt public

La secrétaire soussignée certifie que le présent règlement a été déposé officiellement par l'organe compétent durant 30 jours avant l'assemblée des délégués. La décision a été publiée le 22 mars 2013 dans la Feuille officielle du district de Courtelary et le 20 mars 2013 dans la feuille officielle du Jura bernois, assortie de l'indication des voies de droit.

Les Prés-de-Cortébert, le 25 mai 2013

La secrétaire de la commission

Recours : aucun



C. Oppliger